

# CASSANIOUZE

## 2023

**N°30**

# SOMMAIRE :



<b>MOT DU MAIRE ET AGENDA</b>	<b>3 – 4</b>
<b>NOUVEAUTES 2023</b> Aménagement du centre bourg, Modernisation de la télésurveillance des systèmes d'alimentation en eau potable, Les travaux de voirie, Entente intercommunale de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, Patrimoine, Personnel communal, Camping	<b>5 – 8</b>
<b>PROGRAMMATION 2024</b> Travaux de voirie, Aménagement des berges du Lot, Travaux salle des fêtes, Station d'épuration, Plan de rénovation énergétique des bâtiments, Projet de labellisation « Grand site de France – Conques vallée Lot et Dourdou»	<b>9 - 12</b>
<b>BUDGET 2023</b> Commune, Eau et assainissement, Ligne de trésorerie	<b>13 – 17</b>
<b>TARIFS COMMUNAUX 2024</b> Eau et assainissement, Concession cimetière, Cantine et garderie, Locations de salles et télécentre	<b>18 – 19</b>
<b>ETAT-CIVIL</b> Naissances, Décès, Hommages	<b>20 – 22</b>
<b>QUOI DE NEUF DANS LA COMMUNE</b> La vie de l'école, L'entretien des sentiers communaux, Les relais téléphoniques 4G, PanneauPocket, France Services, Propreté animale, Défibrillateur, Transport à la demande, On marche sur la tête, Médiathèque et boîte à livres, Ordures ménagères, Tri sélectif, Morsures canines, Rappel sur la réglementation des boîtes aux lettres	<b>23 – 30</b>
<b>ANIMATIONS 2023</b> Commémorations, Fêtes, Conscrips, Spectacles, Concert, Rencontres sportives...	<b>31 - 39</b>
<b>PROJETS D'ANIMATION A VENIR</b>	<b>40</b>
<b>HISTOIRE DE NOTRE COMMUNE</b>	<b>41</b>





# Le mot du maire

**Ce bulletin municipal présente les événements marquants ayant eu lieu au cours de l'année 2023 sur la commune de CASSANIOUZE.**

Notre territoire a connu en 2023, une dynamique de développement soutenue, avec la mise en œuvre de plusieurs projets, publics et privés. En témoignent, la construction de quatre appartements privés au cœur du village de Cassaniouze qui devrait être achevée prochainement, l'ouverture du camping Le Cantalou, plusieurs restaurations d'habitations de particuliers dans le centre bourg ainsi que le lancement d'une étude relative au projet communal de rénovation d'anciens bâtiments du centre-bourg dont l'objectif est de créer un commerce, un logement et un gîte d'étape pour les randonneurs notamment ceux empruntant le GR 465 qui comme vous le savez, traverse notre commune.

Nous saluons également la réouverture de l'auberge des voyageurs courant janvier prochain.

Toutes ces réalisations permettront à terme, en attirant de nouveaux habitants, de redynamiser le village et de le rendre plus attractif.

Nous poursuivrons en 2024 la mise en conformité du réseau d'assainissement nécessaire à la création de la nouvelle station d'épuration dont les différentes phases de l'étude de faisabilité se poursuivent actuellement et nous initierons un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle multi-activités en vue de rationaliser à terme les coûts énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux. La Communauté de Commune de la Châtaigneraie Cantalienne prévoit aussi les aménagements des berges du Lot dans le courant du 1er trimestre 2024.

Concernant les animations 2023, si je déplore l'annulation de la fête de la truite à Saint Projet faute de bénévoles, je remercie toutes les personnes qui se sont fortement mobilisées pour les autres animations qui se sont déroulées tout au long de l'année et qui ont permis de maintenir une dynamique festive dans notre commune : le marché de printemps, l'ultra rando, les grillades, la fête des écoles, la vente de fouaces, les spectacles divers, la fête annuelle de la Sainte Croix et la ronde de la châtaigneraie.

Nous aurons au printemps prochain, le plaisir de recevoir l'exposition nationale des jeux olympique 2024, événement exceptionnel pour notre village et pour le département du Cantal.

Je remercie les élus ainsi que le personnel communal qui se donnent au mieux, au quotidien, dans leurs missions de service public.

Pour commencer l'année 2024 dans la joie et la bonne humeur et apprendre à mieux connaître les nouveaux résidents, je vous invite à participer à notre traditionnelle rencontre des vœux qui se déroulera le dimanche 14 janvier 2024.

**Que l'année 2024 vous apporte à toutes et à tous bonheur, santé et prospérité.**

**Michel CASTANIER**



# L'agenda du maire de CASSANIOUZE

Michel CASTANIER

4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Permanence du maire mardi et vendredi de 15h30 à 17h30  
sur rendez-vous

## Octobre 2023

03/10/2023	CONQUES	Syndicat du Projet Grand site de Conques
05/10/2023	CASSANIOUZE	Projet commerce CIT et architecte
06/10/2023	CAHORS	Assemblée générale Vallée du Lot à Cahors
09/10/2023	CONQUES	Commission du grand site de Conques
10/10/2023	AURILLAC	Bureau du Syndicat d'Energie
11/10/2023	AURILLAC	Commission Centre de gestion du Personnel
12/10/2023	ST MAMET	Bureau Communautaire
13/10/2023	MAURIAC	Assemblée des Maires du Cantal
16/10/2023	CONQUES	Commission projet Grand Site de Conques
17/10/2023	ST SANTIN DE MAURS	Conseil Communautaire
18/10/2023	MUNSTER	Congrès des Elus de la Montagne
19/10/2023		
20/10/2023		
24/10/2023	ST LAURENT D'OLT	Syndicat Médian Lot Dourdou
25/10/2023	AURILLAC	Centre de gestion du Personnel
26/10/2023	AURILLAC	Conseil Syndical d'Energie du Cantal
27/10/2023	LAFEUILLADE EN VEZIE	Inauguration des Ateliers Meca TEIL
30/10/2023	CASSANIOUZE	Etude projet de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

## Novembre 2023

01/11/2023	MONTVALVY	Rencontre avec les prêtres de St Joseph en Veinazes
02/11/2023	CASSANIOUZE	Réunion Inspectrice de l'Education Nationale
02/11/2023	CASSANIOUZE	Conseil Municipal
04/11/2023	CASSANIOUZE	Ronde de la Châtaigneraie
06/11/2023	ST MAMET	Copil Châtaigne
07/11/2023	ST MAMET	Bureau communautaire
08/11/2023	CASSANIOUZE	Réunion de chantier
10/11/2023	CONQUES	Comité syndical du Projet du grand site de Conques
12/11/2023	CASSANIOUZE	Cérémonie du 11 Novembre
13/11/2023	CONQUES	Réunion du GR 465
16/11/2023	CASSANIOUZE	Conseil d'école
21/11/2023	PARIS	Congrès des Maires de France
22/11/2023		
23/11/2023		
25/11/2023	MONTVALVY	Cérémonie Ste Barbe des Pompiers
27/11/2023	CASSANIOUZE	Conseil Municipal
28/11/2023	AURILLAC	Conseil administration du Centre de Gestion
29/11/2023	ROANNES ST MARY	Conférence des Maires
30/11/2023	CONQUES	Bureau du Syndicat du Projet du grand Site de Conques

## Décembre 2023

01/12/2023	AURILLAC	Réunion sécurité des Maires Préfecture du Cantal
04/12/2023	AURILLAC	Conseil Départemental de l'Education Nationale
05/12/2023	CASSANIOUZE	Réunion des Parents d'élèves
06/12/2023	PRUNET	Conférence des Maires
07/12/2023	ST MAMET	Assemblée Générale de l'Office de Tourisme

## Décembre 2023 (suite)

11/12/2023	VIC SUR CERE	Réunion ICARE
13/12/2023	ST MAMET	Bureau communautaire St Mamet
14/12/2023	MONTVALVY	Réunion AEP
15/12/2023	AURILLAC	Réunion Centre de Gestion
18/12/2023	ESPALION	Réunion NATURA 2000
21/12/2023	CONQUES	Comité syndical

# Nouveautés 2023

## Aménagement du centre bourg de Cassaniouze

L'acquisition des bâtiments Guibert, Penou et Mas par la commune conclue début 2023, a permis de démarrer le projet d'aménagement qui devrait à terme intégrer un commerce, un appartement et un gîte d'étape pour randonneurs. Dans le cadre de ce projet, la commune a passé une convention avec l'agence technique départementale Cantal Ingénierie et Territoires (CIT). Cette agence qui accompagnera la commune tout au long du dossier, assurera une aide au montage de dossiers administratifs et de demandes de subventions dans le cadre d'un comité de pilotage (COFIL). Elle a lancé une procédure de consultation pour le choix d'un cabinet d'architecte et a réalisé l'évaluation technique des neuf candidatures ayant répondu à l'appel d'offres. Au vu de l'analyse effectuée à partir des différents critères retenus (compréhension des enjeux et des spécificités du projet, méthodologie envisagée, moyens humains spécifiquement affecté à la mission, niveau d'expérience pour les projets similaires et pris des prestations), le comité de pilotage a attribué fin septembre 2023 le marché au cabinet d'architecte ESTIVAL pour un montant de 81 100 € HT.



Une première réunion de lecture commune du projet s'est tenue en mairie début octobre et les premières esquisses ont été présentées au COFIL, en novembre. Les travaux à prévoir concernent l'étanchéité totale de la toiture, l'aménagement intérieur d'un commerce, d'un appartement T4 et la création d'un gîte d'étape pour randonneurs, prévoyant à minima 8 hébergements, intégrant une pièce à vivre, des chambres aménagées, une cuisine, des sanitaires et des douches. Le cabinet d'architecte ESTIVAL procède actuellement à l'intégration des demandes complémentaires.

## Modernisation de la télésurveillance des systèmes d'alimentation en eau potable

L'étude ayant pour projet d'améliorer la télésurveillance des systèmes d'alimentation en eau potable est en cours. A ce titre une demande d'aide supplémentaire évaluée à hauteur de 15 000 € a été déposée au mois de mars dernier, auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

## Travaux de voirie



Des travaux de point à temps ont été réalisés sur plusieurs voies communales dont notamment en priorité de Ruayre, à la Bécarie, le Soutoul et Ayrolles Vieille.

Les travaux de voirie planifiés sur l'exercice 2023, concernant la Régaldie, et du Castagnérol au Granier ont été réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant de 85 963 € TTC. La rénovation de la route de Sans-Souci est quant à elle différée en 2024 en raison de travaux forestiers effectués par des particuliers.



## Entente intercommunale de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Les communes du secteur Sud-Est de la châtaigneraie (Montsalvy, Cassaniouze, Junhac, Labesserette, Lacapelle-del-Fraisse, Ladinhac, La Feuillade-en-Vézie, Lapeyrugue, Leucamp, Prunet, Sansac-Veinazès, Sénezergues, Vieillevie) ont toutes adhéré au projet de transfert des compétences « Eau potable et assainissement collectif » à la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne et adopté une méthodologie préalable à la création d'un syndicat de l'eau. Une étude suivie par Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue d'accompagner les collectivités a été attribuée au groupement « A propos ».

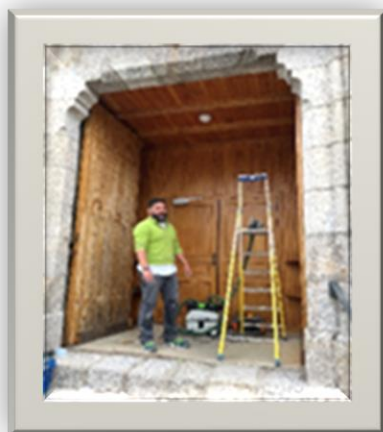
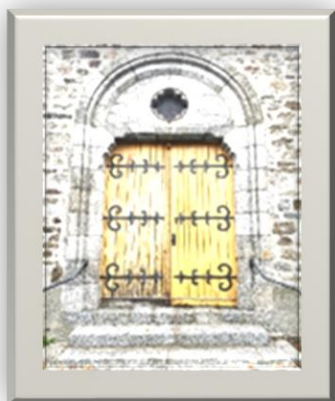
Le montant global de l'étude évalué à un coût prévisionnel de 121 000 € HT, pourrait faire l'objet de cofinancement de l'agence de l'eau Adour Garonne et de l'Etat à hauteur de 80 %, le reste à charge sera financé par chacune des communes concernées, au prorata de sa population. La part financée par Cassaniouze sera d'environ 2 500 € HT.

Selon la programmation établie initialement, ce projet qui a d'ores et déjà fait l'objet de nombreuses réunions en 2022 et 2023, devrait être mis en œuvre au plus tard le 31 décembre 2025.

## Patrimoine

### Eglise de Cassaniouze

A la demande de l'association paroissiale « Patrimoine et églises de Cassaniouze » et en accord avec les services des bâtiments de France, une peinture de couleur « rouge basque » a été apposée sur la porte de l'église par M. Thibaut Wennagel. L'effet rendu est tout à fait satisfaisant.



La sonorisation de l'église qui était défectueuse depuis plusieurs mois a également été réparée et améliorée pour un montant de 600 € financé en totalité par l'association Patrimoine et Eglises de Cassaniouze.

### Cimetière communaux

La peinture des portails des trois cimetières communaux de Cassaniouze, Saint-Projet et du Prat a été réalisée récemment par les services communaux.

### Eglise du Prat

La réfection de la porte de l'église également demandée, sera prochainement réalisée à l'identique, le devis d'un montant de 2 148 € TTC transmis par M. Dureuil, ayant été validé par le Conseil Municipal.



## Personnel communal

En début d'année 2023, Mme **Sandrine Dugas**, sous contrat à durée déterminée, a pris la relève de Mme **Véronique Volonzac** à la tête de l'agence postale de Cassaniouze. Madame **Volonzac** a quant à elle été nommée Secrétaire de mairie en juillet 2023 en remplacement de Mme **Marie Andrée Lavigne** qui a fait valoir ses droits à la retraite, fin juin dernier.

## Camping

### Camping de Coursavy



Les nouveaux propriétaires Bart et Michelle COERS exploitent depuis 2021, le camping de Coursavy idéalement situé proche des rives abritées du Lot. Les emplacements sont spacieux, à la fois ombragés et ensoleillés. Ce camping familial permet à chaque estivant de profiter d'un cadre naturel exceptionnel, du calme du bord de l'eau et de la piscine mais aussi de parties de pêche et de convivialité pour les petits comme pour les grands.



En raison de la circulation croissante et de la dangerosité qu'elle représente pour les piétons et les cyclistes, les propriétaires du camping ont demandé à la commune d'installer un panneau de limitation de vitesse au niveau du camping. Monsieur Le maire a relayé la demande auprès des services compétents, lesquels ont donné un avis favorable. Un panneau de partage de route repliable en hiver sera prochainement installé.



### Camping le Cantalou

La Société VITA France, actuelle propriétaire du camping « Le Cantalou » lui a redonné vie depuis le mois d'avril 2023 et a procédé à la remise en état non seulement des infrastructures d'hébergement mais aussi de l'environnement paysager. L'activité de pêche à la carpe se développe progressivement et nous remercions M. et Mme MARIE de leur engagement à faire revivre ce lieu, qui compte tenu de son activité participe également à la vie économique et au lien social de notre commune.



La situation liée à la licence IV a été solutionnée par les services compétents.



# Programmation 2024

## Travaux de voirie

Afin de maintenir notre réseau routier en bon état, nous investirons en 2024 dans la réfection des routes de « Sans-souci » et de la section du « Bout du lieu » à « la Guillème ».

Cette action, que nous menons depuis de nombreuses années, est essentielle pour maintenir la sécurité de tous sur les 60 km de voies de notre commune.

## Aménagement des berges du Lot

La Communauté de Communes de la châtaigneraie Cantalienne soutient techniquement et financièrement un projet d'aménagement des berges du Lot sur 5,5 km, de Saint Projet de Cassaniouze à Vieillevie. Cet aménagement validé le 12 septembre 2023 par le Conseil municipal intègre pour notre commune :

- L'implantation d'un bloc sanitaire
- L'aménagement d'une aire de stationnement et d'un cheminement piéton
- La reprise d'un talus en murs de pierres sèches

Les nombreuses réunions organisées en 2023 ont permis d'avancer sur le projet en mettant en place les procédures obligatoires d'autorisations administratives et en réalisant des études de faisabilité.

En raison de son impact sur le domaine fluvial et privé, le projet nécessite des autorisations administratives préalables avant d'être mis en œuvre sur les deux communes concernées.



En parallèle des réunions administratives, les spécificités du projet ont été discutées pour chacune des deux communes.

## Travaux salle des fêtes

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de la salle polyvalente ont été chiffrés à 90 000 €. Ils ont été inscrits en DETR 2022 à hauteur de 27 025 € et de 30 000 € par la région dans le cadre du « bonus ruralité ». Les travaux ont pris du retard principalement en raison de l'augmentation des coûts des matériaux qui a nécessité de nouveaux devis, et de la difficulté de coordination des plannings des artisans.

La première étape des travaux à réaliser consiste au désamiantage de la toiture du bâtiment d'approximativement 150 m<sup>2</sup>

A ce titre, l'évaluation du coût du désamiantage est estimée à 70 € le m<sup>2</sup> environ. Un contact doit être prochainement pris avec les entreprises spécialisées dans ce type de travaux.

## Station d'épuration

La phase de diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune, confiée en 2022 au bureau d'étude ACDEAU, est en cours de finalisation. La seconde phase qui consiste à lancer les travaux de mise en conformité du réseau, devrait débuter courant 2024.

Ces deux phases précèdent obligatoirement l'implantation de la nouvelle station d'épuration du bourg de Cassaniouze prévue en 2025.

## Plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB) et projet de panneaux photovoltaïques

L'objectif de ce plan gouvernemental est double : réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics et faire diminuer la facture d'énergie.

La crise énergétique ayant fait exploser le budget d'électricité, il a été décidé de faire entrer la commune dans le cadre du PREB afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux. Les deux études initiées au titre de l'amélioration du chauffage, de l'isolation de l'école et de la pose de panneaux photovoltaïque en un premier temps sur la toiture de la salle multi activités sont actuellement en cours.

En octobre dernier, les membres du syndicat d'énergie du Cantal sollicités dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques a expertisé l'ensemble des bâtiments communaux. Un premier avis montre que l'installation de panneaux sur la toiture de la salle multi-activités permettrait de réaliser une économie de 40 % sur la facture d'énergie de l'école et pourrait couvrir à terme l'ensemble des besoins en électricité de certains bâtiments communaux. Le syndicat d'énergie du Cantal restituera son étude courant décembre.

## Projet de labellisation « Grand site de France - Conques vallées Lot et Dourdou

En mars dernier, M. Bernard Lefèbvre, Maire de Conques a présenté aux membres du conseil municipal, la nouvelle commune de Conques regroupant dorénavant quatre communes (Conques, Grand-Vabre, Noailhac, Saint-Cyprien) et le projet de labellisation « Grand site de France ». Il en a indiqué le « périmètre du site élargi », qui intègrera les communes de

Sénergues, Pruines et à une partie de la vallée du Lot sur le territoire de deux communes cantaliennes, Cassaniouze et Vieillevie. Il a également détaillé les diverses actions qui seront réalisées. Ces actions ont été préalablement concertées lors de nombreuses commissions thématiques auxquelles ont participé les représentants de Cassaniouze



Le label a pour objectifs de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur de la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, d'améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active des paysages, de mieux accueillir les visiteurs et de générer un développement local durable, bénéficiant aux habitants. En 2025, le bilan de l'Opération Grand Site (OGS) sera réalisé, les actions menées seront évaluées et le dossier de candidature au label sera formalisé.

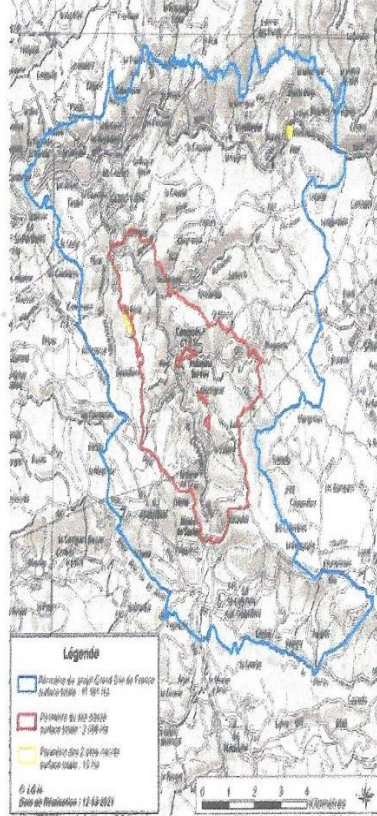
Une première phase d'instruction du projet de l'OGS et de son programme d'actions associé, a été réalisée au plan régional par la Direction régionale d'Occitanie de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Dans ce cadre, le projet a été présenté pour avis le 18 octobre dernier, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), par les représentants des communes concernées.

La CDNPS ayant délivré un avis favorable au projet, la phase suivante relative à la validation du programme et à sa contractualisation entre l'Etat et les partenaires concernés, sera réalisée au plan national par le bureau des sites au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires avec présentation du projet, pour avis, à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP).

Cet accord fixe les objectifs partagés, les engagements de chacun, les modalités de la gouvernance choisie et le calendrier.

## Le Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou

Carte d'identité



- Population : - de 2 000 habitants
- Capacité de fréquentation : 500 000
- Superficie : 11 181 ha
- Site classé: 2078 ha
- 2 Régions : Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes
- 2 Départements : Aveyron, Cantal
- 2 Communautés de communes :
  - CC Conques-Marcillac
  - CC de la Châtaigneraie Cantalienne
- 5 Communes : Conques-en-Rouergue, Cassaniouze, Pruiues, Sénergues, Vieillevie
- Structure gestionnaire : syndicat mixte de préfiguration
- Membres : les 2 départements, les 2 communautés de communes et les 5 communes

Un site est à votre disposition. Il a pour simple vocation de vous informer sur la démarche et les actions engagées dans le cadre du projet « Grand site de France » :

<https://operationgrandsite.wixsite.com/conqueslotdourdou>

**Info Flash**

du 21 décembre 2023

## COMMUNE DE CASSANIOUZE LAURÉATE DU PROJET VILLAGES D'AVENIR

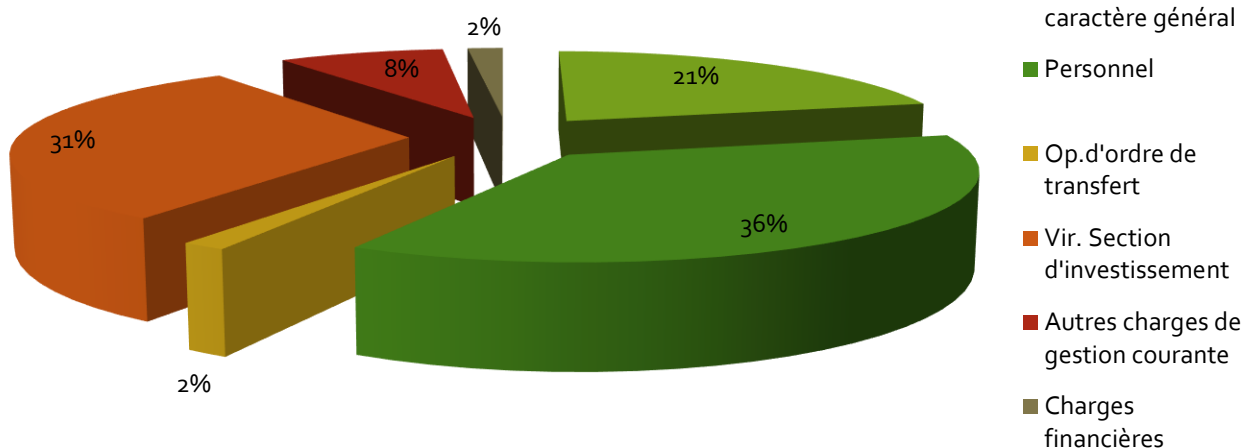
**Villages d'avenir est un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans la réalisation de leurs projets de développement.**

Piloté par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et les aides existantes de l'Etat comme des autres partenaires financeurs.

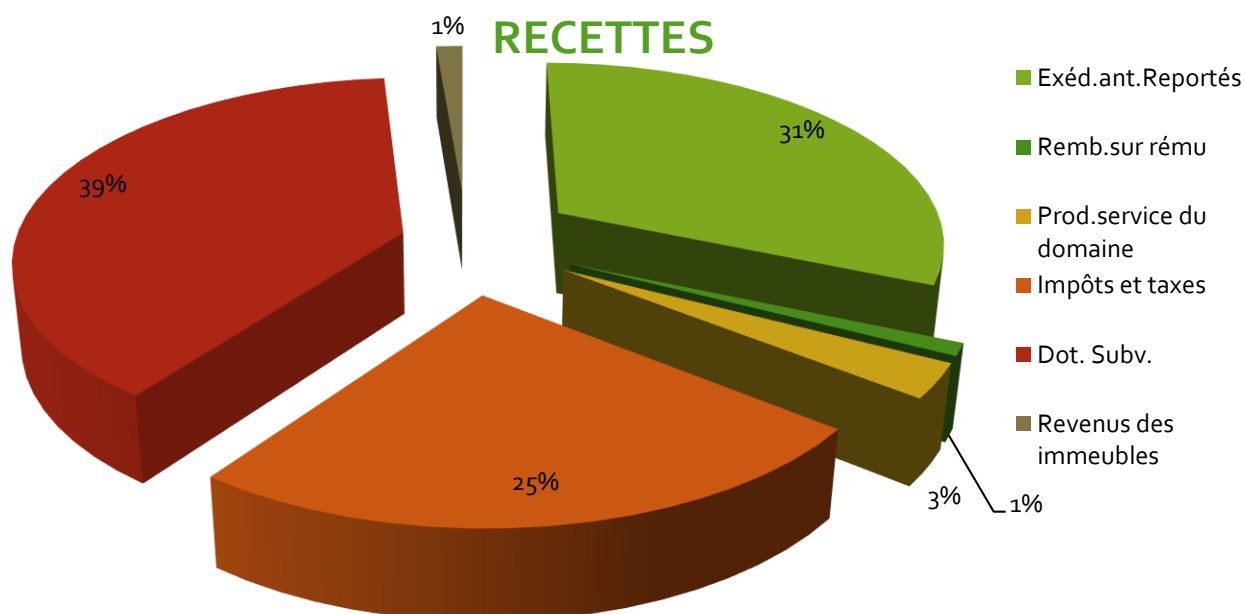
# Budget 2023

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	168 299 €	Excédents antérieurs reportés	247 346 €
Personnel : salaires bruts et charges sociales	286 400 €	Remb sur rémunération du personnel	8 500 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 236 €	Produits de services du domaine (Indemnité poste, cantine, locations)	23 407 €
Virement à la section d'investissement	241 673 €	Impôts et Taxes	192 612 €
Autres charges de gestion courante	63 473 €	Dotations. Subv. et Participations	303 488 €
Charges financières 2	13 412 €	Revenus des immeubles	10 140 €
<b>TOTAL</b>	<b>785 493 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>785 493 €</b>

## DÉPENSES

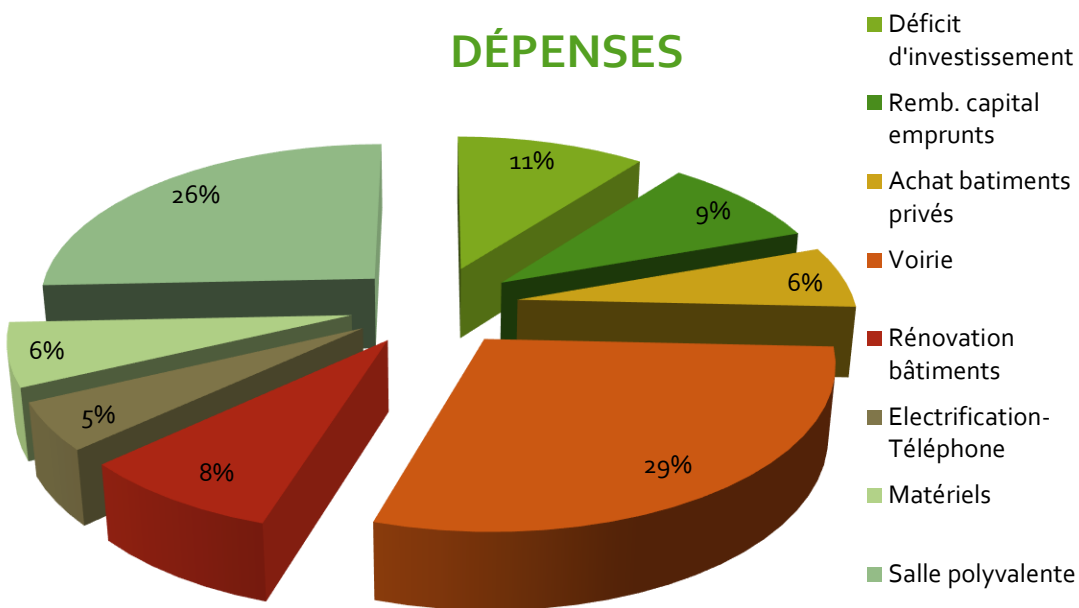


## RECETTES

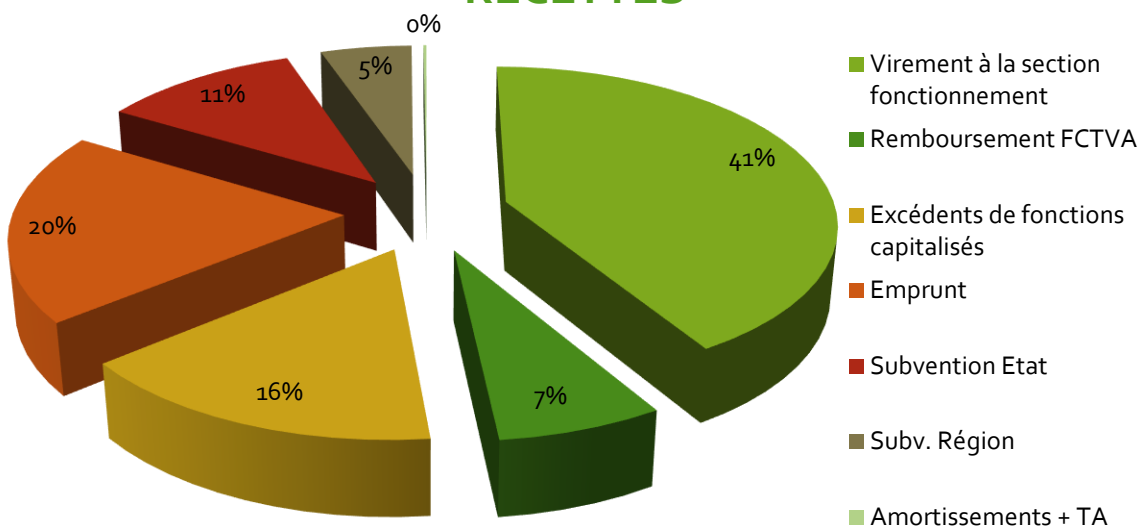


SECTION D'INVESTISSEMENT 2023			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement	60 890 €	Virement de la section fonctionnement	241 673 €
Remboursement capital emprunts	53 274 €	Remboursement FCTVA	40 708 €
Achat bâtiments privés	36 055 €	Excédents de fonctions capitalisés	91 946 €
Voirie	170 000 €	Emprunt	113 937 €
Rénovation bâtiments	49 000 €	Subvention Etat	65 000 €
Électrification et téléphone	28 045 €	Subvention Région	30 000 €
Matériels	37 000 €	Amortissement + taxe d'aménagement	1 000 €
Salle Polyvalente	150 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>584 264 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>584 264 €</b>

### DÉPENSES

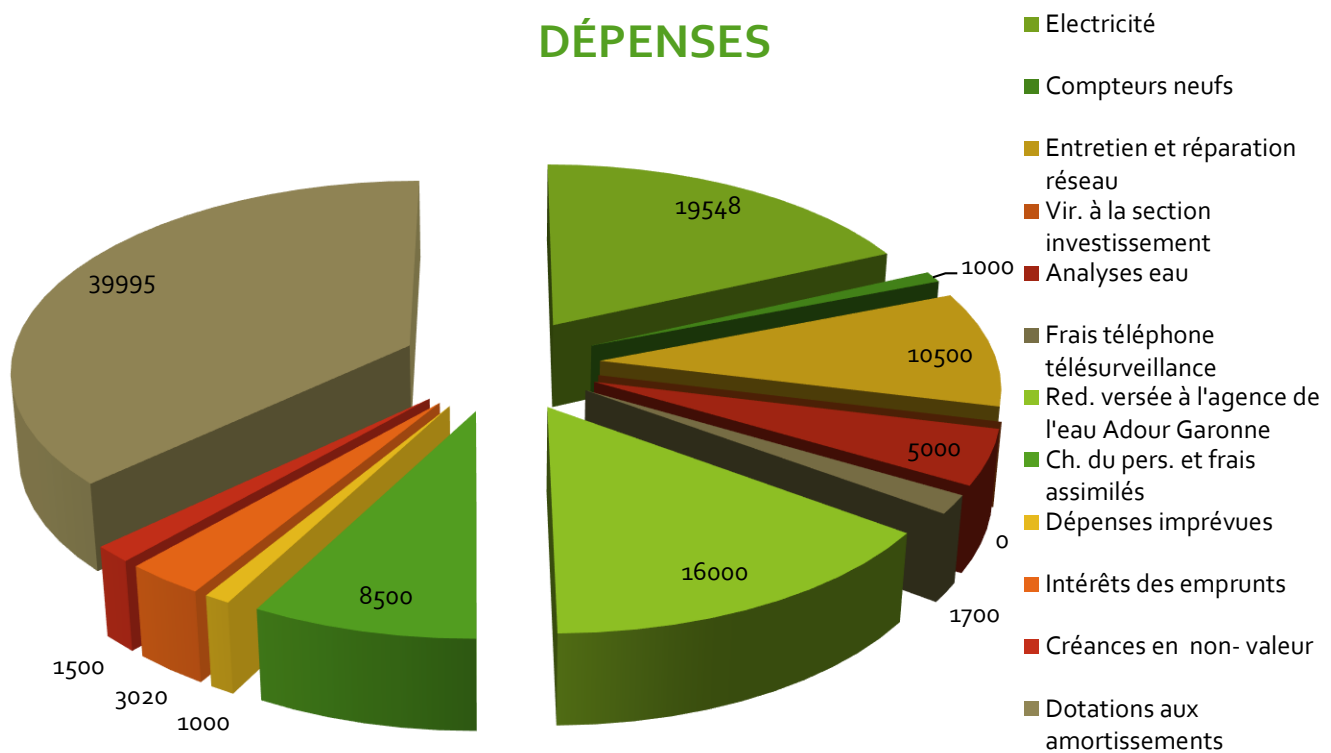


### RECETTES

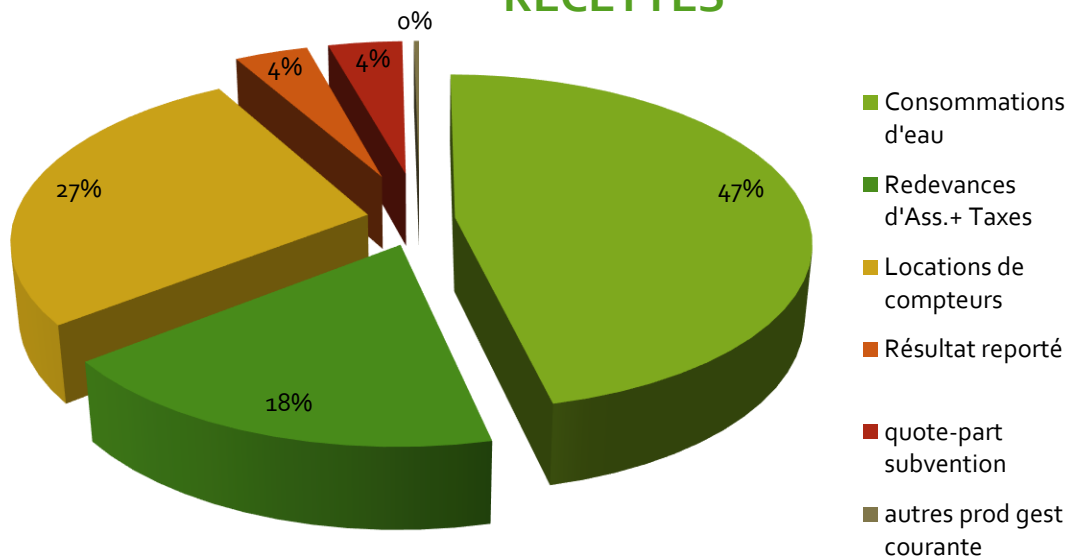


BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Electricité	19 548 €	Consommations d'eau	50 000 €
Compteurs neufs	1 000 €	Redevances d'Assainissement + Taxes	19 400 €
Entretien et réparation réseau	10 500 €	Locations de compteurs	29 500 €
Virement à la section investissement	0 €	Résultat reporté	4 258 €
Analyses eau	5 000 €	Quote-part subvention	4 305 €
Frais téléphone télésurveillance	1 700 €	autres produits gestion courante	300 €
Redevance versée à l'agence de l'eau Adour Garonne	16 000 €		
Charges du personnel et frais assimilés	8 500 €		
Dépenses imprévues	1 000 €		
Intérêts des emprunts	3 020 €		
Créances en non- valeur	1 500 €		
Dotations aux amortissements et aux provisions	39 995 €		
<b>TOTAL</b>	<b>107 763 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>107 763 €</b>

## DÉPENSES

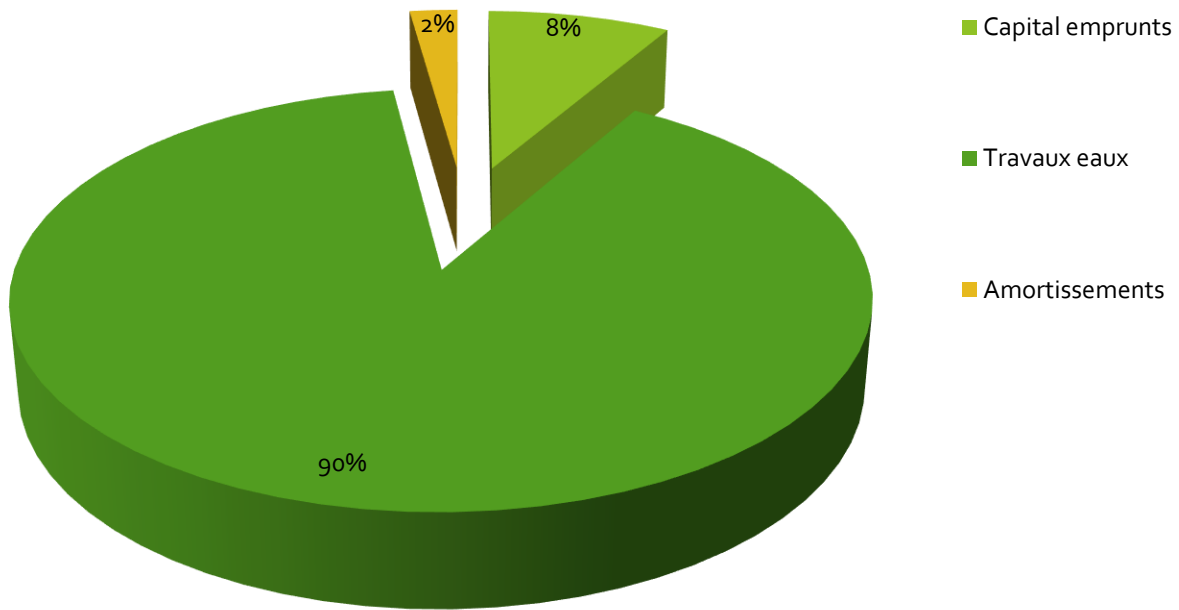


## RECETTES

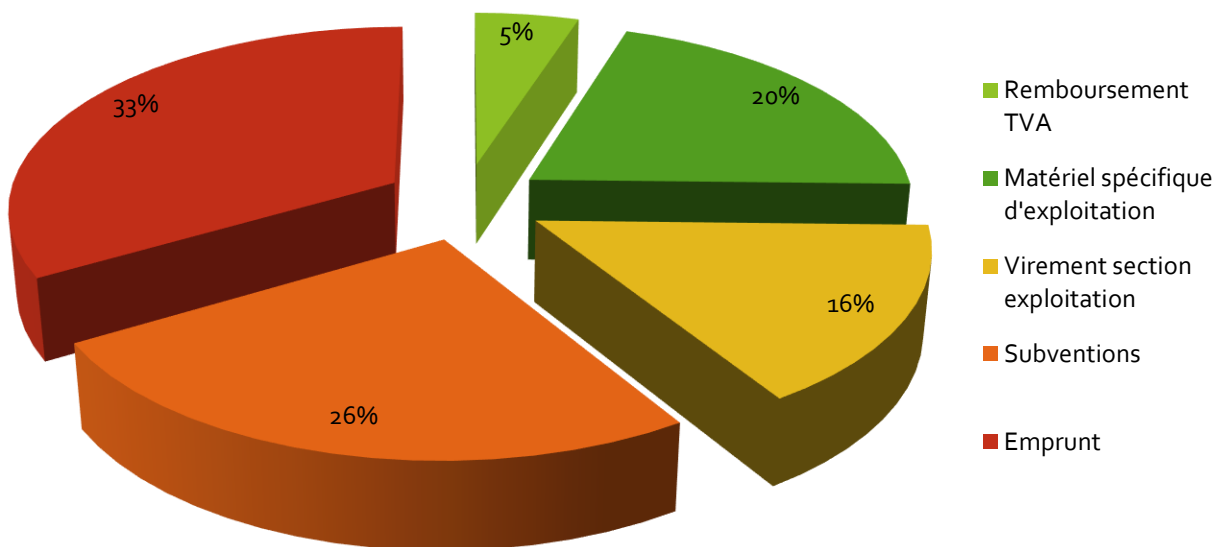


SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Capital emprunts	16 465 €	Remboursement TVA	9 859 €
Travaux eaux	175 818 €	Matériel spécifique d'exploitation	39 995 €
Amortissements	4 305 €	Virement section exploitation	30 914 €
		Subvention	50 099 €
		Emprunt	65 721 €
<b>TOTAL</b>	<b>196 588 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>196 588 €</b>

### DÉPENSES



### RECETTES





## Ligne de trésorerie et prêts

La commune dispose d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole. Elle permet de pallier les décalages de trésorerie dus aux retards enregistrés au titre du versement des subventions. Elle est utilisée au cas par cas et peut être remboursée en totalité ou partiellement à tout moment. Elle a été renouvelée en février dernier pour un an.

# Impôts locaux

## Taxe d'habitation

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour tous les contribuables depuis le 1er janvier 2023. En revanche, elle est toujours dûe sur les résidences secondaires au taux communal de 10,32 %. Ce taux est inchangé depuis 2017.

Les propriétaires (personnes physiques et personnes morales) doivent désormais, pour

chacun de leurs locaux, déclarer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation, dans l'espace : « Gérer mes biens immobilier » du site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ».

Une première déclaration d'occupation a dû être effectuée avant le 10/08/2023 par l'ensemble des propriétaires afin d'établir la situation d'occupation de chaque bien au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une nouvelle déclaration d'occupation ne sera par la suite nécessaire **qu'en cas de changement de situation.**

## Taxes foncières bâti et non bâti

Considérant que l'augmentation de 7% des bases, prise sur décision de l'Etat était suffisamment conséquente, il a été décidé de maintenir les taux d'imposition communaux à l'identique.

TAXE FONCIÈRE BÂTI	TAXE FONCIÈRE NON BÂTI
38.93 %	71,68 %

# Tarifs communaux 2024

## Eaux et assainissement

Les tarifs communaux de l'eau restent inchangés. Cependant, le montant de l'abonnement au compteur sera augmenté de 70 € à 75 € en 2024, afin de tenir compte du nombre croissant de résidences secondaires (164 en 2024) et ainsi de permettre d'équilibrer au mieux le budget de l'eau. Pour rappel, en cas de retard de relevé de compteur, votre consommation fait systématiquement l'objet d'une estimation.

## Cantine

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient les communes rurales les plus fragiles qui proposent des repas à 1 € pour les enfants des familles aux revenus les plus faibles. Le conseil municipal a reconduit l'application de la tarification sociale de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 selon le barème établi en fonction du quotient familial suivant :

Barème CANTINE		
Tranche 1	QF < 1000	1 €
Tranche 2	QF 1001 à 2000	2 €
Tranche 3	QF > 2000	3 €

CANTINE	
Repas enfant selon quotient familial	de 1€ à 3 €
Repas enseignant	5,60 €

EAU	
Abonnement au compteur	2024
	75 €
TARIF du m <sup>3</sup> d'eau	
Consommation comprise entre 0 et 1000 m <sup>3</sup>	0,90 m <sup>3</sup>
Consommation supérieure à 1000 m <sup>3</sup>	0,70 m <sup>3</sup>

ASSAINISSEMENT	
Redevance	1,10 €/m <sup>3</sup>

## Garderie

Les horaires de la garderie sont inchangés :

**7h15 à 8h50 et 16h30 à 18h45**

GARDERIE	
Tarif pour la journée	2,70 €
Tarif pour le matin	2 €
Tarif pour le soir	2,30 €

Le goûter est inclus dans le tarif de la garderie du soir.

## Aide aux devoirs

Seuls les enfants présents à la garderie peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs. Nous remercions les deux bénévoles qui accordent de leur temps pour les enfants.

## Cimetière

Concession perpétuelle	25 € le m <sup>2</sup>
Case du columbarium	400 € pour une durée de 30 ans

# Location salles communales

LOCATION	SALLE MULTI-ACTIVITES			SALLE POLYVALENTE			BARNUM
	Tarif	Nettoyage	Caution	Tarif	Nettoyage	Caution	Caution
Particuliers de la commune	200 €	A la charge du loueur	400 €	130 €	A la charge du loueur	200 €	300 €
Particuliers hors commune	250 €			150 €			
Associations de la commune	Gratuit	A la charge de l'association		Gratuit	A la charge de l'association	400 €	
Associations Hors commune	150 €			Actuellement indisponible pour cause de travaux			
Activités hebdomadaires des Associations de la commune	Gratuit	A la charge de l'association	50 €				

- (1) le chèque de caution est à libeller à l'ordre de la commune de Cassaniouze
- (2) Associations dont le siège social est à Cassaniouze



Salle multi-activités 400 places

**POUR RAPPEL** les directives communales sont les suivantes :

- ☐ Les clés des salles ainsi que les matériels (tables, chaises, bancs, barnums etc ...) ne sont accordées **que** par l'adjoint en charge de l'état des lieux **ou** le secrétariat de mairie et après remise du chèque de location et de caution.
- ☐ Le rangement et le nettoyage des salles et des matériels (tables, chaises, barnums) devront être correctement réalisés au terme de chaque prêt.
- ☐ Le chauffage devra être utilisé avec parcimonie et selon les consignes précises qui ont été données aux associations.

## Location télécentre

Bureau

10 € / jour  
30 € / mois



Le télécentre de Cassaniouze créé en 2008 et doté de la fibre optique en 2022 propose une connexion WIFI et un accès à Internet en très haut débit.



**CAPACITÉS** : quatre postes de travail, des bureaux privés assurant la confidentialité, une salle de réunion, une imprimante A3 couleur et un télécopieur. Les réservations se font auprès du secrétariat de mairie au 04 71 49 90 03



# Etat civil 2023



**Naissances** : 13.02.2023 Yari COERS - Coursavy  
24.07.2023 Lucas COTTIN - Le Puech Franc



**Décès** : 15.01.2023 Maria CARRIER née BERGON - 80 ans - Saint Projet  
19.01.2023 Daniel CASTANIER - 71 ans - Le Bourg  
09.03.2023 Max AURIERES - 65 ANS - Felgines  
13.03.2023 Odette ROUQUET née FONTANEL - 81 ans - Courbesserre  
22.05.2023 Jean-Pierre BOULANGER - 75 ans - Felgines  
08.08.2023 Roger ISSERTES - 81 ans - Les Terres Rouges  
23.10.2023 Rolande LAC née MARY - 91 ans - Monserot  
22.12.2023 Marie Yvonne MEALLET née BIOULAC - 72 ans - Les Jonquières

## Hommage à Jean-Pierre BOULANGER

Jean-Pierre Boulanger nous a quittés trop rapidement le 22 mai 2023, et c'est bien plus qu'un compagnon de route qui nous laisse, c'est aussi un ami. Il accompagnait la commune depuis 2008 en tant que 1<sup>er</sup> adjoint et pendant ces 15 dernières années il s'était pleinement investi sur les chemins parfois tortueux de la vie communale de Cassaniouze.



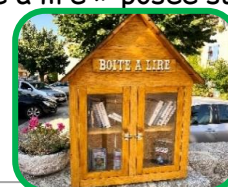
Sa connaissance précise du territoire et de ses habitants, associée à sa force tranquille et rassurante et à ses compétences plus particulièrement dirigées vers les projets communaux et leurs réalités budgétaires, représentaient de précieux atouts qu'il mettait pleinement au service de notre communauté.

A l'origine de la création de la maison de la chasse et Président de la société de chasse pendant 21 ans, son sens de l'organisation n'était pas qu'une légende. Il avait su développer au sein du groupe de chasseurs, un esprit de camaraderie que bien des associations envient à notre commune et ses dons culinaires ne faisaient que rajouter des amis à son cercle familial.

Il aimait par-dessus tout la nature et les paysages du Cantal avaient de quoi le satisfaire. Il s'adonnait aussi volontiers au jardinage et le sport notamment le rugby était une de ses passions, ayant été lui-même un ancien joueur du Stade Aurillacois.

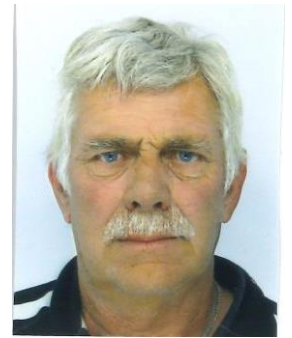
En dernier témoignage de son talent, il nous laisse la magnifique « boîte à lire » posée sur la place de Cassaniouze.

Il nous a quittés mais sa présence restera gravée dans nos mémoires.



## Hommage à Daniel CASTANIER

Daniel CASTANIER est une figure emblématique du club de football de Cassaniouze. Il nous a quittés le 19 janvier dernier. La commune reconnaissante pour tout ce qu'il a fait pour le club a souhaité lui rendre hommage en s'associant à la demande de l'Union sportive du Haut Célé en renommant le stade de Cassaniouze à son nom et en y apposant une plaque.



Daniel a commencé sa carrière de footballeur lors de la saison 1969-1970, juste une année après le redémarrage du club. D'abord en tant que joueur pendant plusieurs années et trésorier pendant 4 années à partir de 1977. Il a ensuite été joueur-dirigeant et de 1987 à 1989 il en assurera la Présidence. Il entraînera ensuite l'équipe jeune de l'AFC où jouait son fils.

Lors de l'entente Mourjou-Cassaniouze, il revient pour entraîner l'équipe 1 puis reprend la Présidence du club de 1996 à 2002. Il participe à la création de l'entente Foot Chataigneraie-Veinazes qui regroupe cinq clubs et permet aux joueurs en herbe d'évoluer en équipe.

Il a consacré ses dernières années à entretenir le terrain, l'éclairage et les vestiaires du stade cher à son cœur.

Un grand nombre d'entre nous conserve de beaux souvenirs de Daniel notamment lorsque qu'ils jouaient ensemble au foot.

Renommer le stade de Cassaniouze, « Stade Daniel CASTANIER » et y apposer une plaque à son nom le 16 septembre dernier est chose qui tenait à cœur à tous les joueurs du club en remerciement de tout ce qu'il a pu apporter au niveau sportif et extra sportif durant toutes ces années.

Daniel restera une figure incontournable du football Cantalien et encore plus à Cassaniouze.

Ton stade, Daniel, porte désormais ton nom pour toujours.



## Départ à la retraite et décorations

### Marie-Andrée LAVIGNE

Le jeudi 11 août dernier, nous avons célébré le départ en retraite de Marie-Andrée LAVIGNE dans une ambiance empreinte d'une amicale gratitude.

Depuis le 15 septembre 1984, date de sa nomination en tant que secrétaire remplaçante et son ascension au poste de secrétaire de mairie un an plus tard, elle a gravi avec succès tous les échelons pour atteindre, au terme de sa carrière, le grade de secrétaire de mairie de catégorie A. Marie-Andrée a marqué la commune de son empreinte pendant près de quarante ans. Ses connaissances et son expertise ont été mises à contribution sur de nombreux dossiers aussi bien administratifs que techniques.



Lesquels d'entre nous n'ont jamais fait appel à ses compétences à un moment ou à un autre. Elle a toujours été à l'écoute et a su accompagner les projets



de la commune avec dynamisme et détermination.

C'est au titre de toutes ces années de dévouement et d'engagement auprès de notre commune, que lui a été décernée la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil.

Elle laisse derrière elle un héritage remarquable dont nous lui sommes tous reconnaissants.

Nous lui souhaitons une excellente retraite, pleine de bonheur et de sérénité.

### Daniel PINQUIER



Le 11 août, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, de vermeil, a également été décernée à Daniel PINQUIER. Par cette marque de reconnaissance, nous lui avons rendu un hommage bien mérité pour son dévouement, son autonomie, son expertise, sa réactivité et son sens du service public de jour comme de nuit depuis 1991. En somme, Daniel est notre « couteau suisse » sur lequel nous pouvons compter et dont la présence est indispensable au bon fonctionnement de notre commune.

# Quoi de neuf dans la commune

## Vie de l'école



Les deux classes de l'école de Cassaniouze accueillent à ce jour 21 élèves :



12 en maternelle & CP  
Mme Karine MOUGNAUD  
Mme FAURE

9 en CE et CM  
Mme Céline LABORIE  
(Directrice)  
Mme FAURE

2 en petite section  
3 en moyenne section  
5 en grande section  
2 en cours primaire (CP)

3 en cours élémentaire 1 (CE1)  
1 en cours élémentaire 2 (CE2)  
2 en cours moyen 1 (CM1)  
3 en cours moyen 2 (CM2)

Mme Faure est rattachée à l'école pour compléter les temps partiels de Mesdames Laborie et Mougnaud.

### 1. Les activités réalisées en 2023

- Du 1<sup>er</sup> au 3 février 2023, la classe de neige prévu à Saint Urcize s'est déroulée sans encombre. A ce titre, la commune a versé une subvention d'un montant de 1500 € à l'Association des Parents d'Elèves (APE) et une demande d'aide a été formulée auprès de la région
- En juin 2023, la fête de l'école organisée par le corps enseignant et soutenue par l'Association des Parents d'Elèves (APE) a fait l'unanimité. Merci aux maîtresses et aux enfants qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes
- Le 19/10/2023, un exercice incendie s'est déroulé dans de bonnes conditions
- 6 séances en occitan réalisées les mardis matin de novembre et décembre par une intervenante extérieure
- Le 24/11/2023, visite du collège à Montsalvy
- Le 10/10/2023 : cross cantonal
- Le 19 décembre, spectacle à Puycapel organisé pour la classe des maternelles/CP par la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne
- Le 21 décembre, un repas de Noël est offert aux enfants et enseignants par la mairie

## 2. Les projets pour 2024 :

- Un travail autour des déchets est prévu avec le CPIE au mois de janvier
- Dans le cadre de la liaison école/collège, M. Amblard, professeur d'Occitan, organisera une journée à la maison de la châtaigne à Mourjou à la fin du printemps
- Juin 2024, fête de l'école (date à définir)



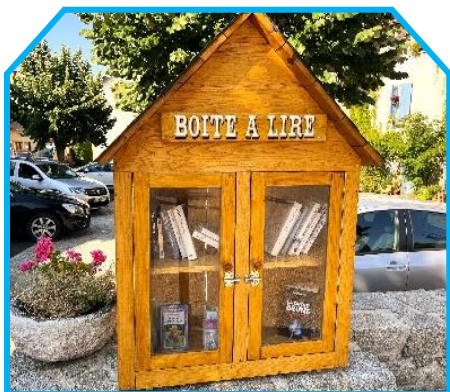
L'entrée de l'école de Cassaniouze a été déplacée rue de Bel Air à la demande des enseignantes. Cette nouvelle localisation, votée par le conseil d'école du 16 novembre 2023, respecte également les consignes du plan Vigipirate qui interdit le stationnement devant l'entrée principale des écoles.



## Médiathèque et boîte à livres

La médiathèque de Cassaniouze située dans le local de l'agence postale propose un large choix de documents à emprunter gratuitement : romans, ouvrages documentaires, bandes dessinées, CD, livres à gros caractères, livres audios. Ils sont disponibles pour tous les âges, des adultes aux enfants.

Le fonds de la bibliothèque est renouvelé régulièrement grâce au passage du bibliobus qui est une médiathèque départementale de prêt.



La boîte à lire est un tout autre concept. Située sur la place de Cassaniouze vous pouvez y déposer ou emprunter des livres. Les ouvrages circulent ainsi gratuitement de lecteur en lecteur.

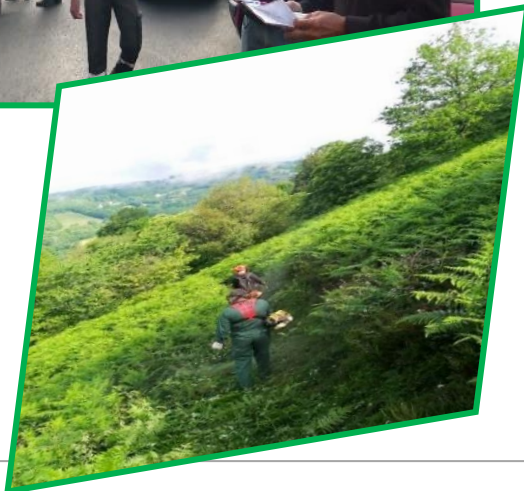


## Entretien des sentiers communaux, des berges, des parterres et des sentiers de grandes randonnées



Ce samedi 10 juin 2023, 24 bénévoles se sont mobilisés pour participer à l'entretien annuel des sentiers de randonnées situés sur la commune. L'énergie qu'ils ont mis à cette tâche a été récompensée par un copieux déjeuner offert par la municipalité. L'entretien des sentiers de la commune est entièrement assuré par des bénévoles. Nous espérons qu'ils seront encore nombreux l'année prochaine pour que nous puissions continuer à garantir l'accessibilité et la sécurité de nos chemins.

Un grand merci aux bénévoles qui, par leur dévouement et leur passion, contribuent chaque année à embellir la commune en participant au désherbage et à la plantation de fleurs sur les parterres.

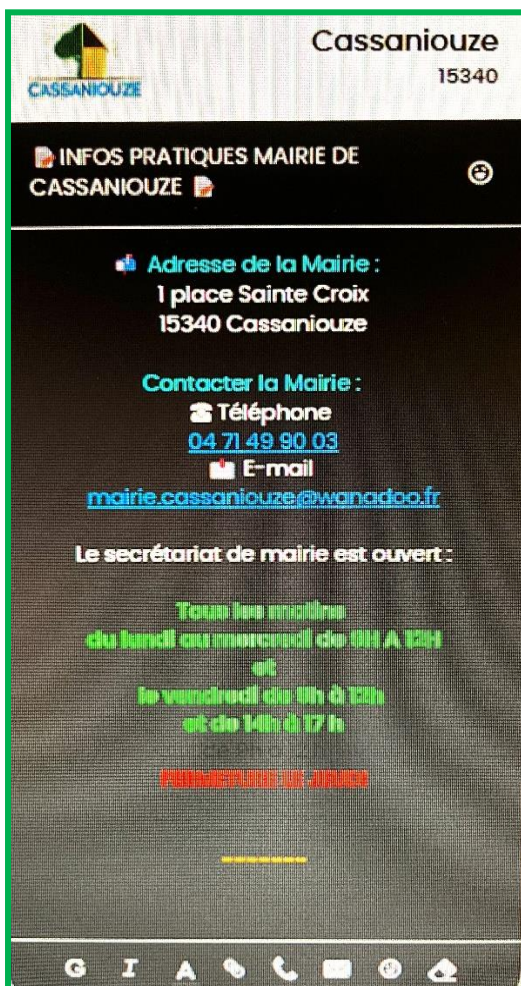


## Relais téléphonie mobile - 4G

Les trois antennes relais 4G attribuées à la commune de Cassaniouze ont maintenant toutes été implantées et raccordées par l'opérateur FREE respectivement sur les secteurs du « Mont » et du « Prat » en juillet 2022 et la troisième en octobre 2023, idéalement positionnée sur la commune de Senergues en Aveyron pour couvrir St Projet de Cassaniouze, La Rigaldie et Coursavy.

Saluons au passage l'entente opérée entre les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, concernant ce dossier. Ces deux régions se sont accordées pour mutualiser leurs moyens et leurs compétences. Cette coopération montre que les élus sont prêts à travailler ensemble pour le bien de leur territoire.

Les réseaux 4G de notre territoire bénéficieront courant 2024 d'un service optimal, grâce aux réglages des connexions entre les trois pylônes, des quatre opérateurs Free, Bouygues, Orange et SFR.



## PanneauPocket : une application gratuite d'information communale

PanneauPocket est le système d'alertes et d'information aux habitants n°1 en France avec plus de 10 800 collectivités équipées.

Depuis décembre 2021, l'application PanneauPocket est mise à votre disposition gratuitement par votre mairie.

Vous recevez en temps réel les notifications des actualités communales.

A ce jour 280 smartphones, tablettes ou ordinateurs possèdent « Cassaniouze » dans leurs favoris ce qui représente l'équivalent de 247 % des foyers de la commune. 19 421 lectures d'écran ont été réalisées depuis janvier 2023.

Il vous suffit de télécharger l'application PanneauPocket gratuitement sur :



ou



- Rechercher la commune de Cassaniouze
- Cliquer sur le petit cœur pour ajouter votre commune à vos favoris et vous recevrez ainsi toutes les notifications de votre commune en temps réel.



# France services

Dans le Cantal, 19 maisons France Services vous accompagnent gratuitement au quotidien à moins de 30 minutes, sur rendez-vous.

La plus proche de Cassaniouze se situe à l'hôtel numérique de Montsalvy. Tel : 04 71 49 64 37

Prendre rendez-vous avant tout déplacement.



**France services** Commune de Chataignerac - Cantal

**France Services de Montsalvy**  
Hôtel Numérique 25 Rue du Tour de Ville  
15120 MONTSALVY  
msp.montsalvy@chataignerac15.fr  
04 71 49 64 37

**HORAIRE D'OUVERTURE**  
Lundi au vendredi: 8h30-17  
Lundi au jeudi : 13h30-17  
sur rendez-vous

FRANCE SERVICES, un service public de proximité

L'Espace France Services vous accompagne dans vos démarches dans les domaines suivants :

- FAMILLE / CITOYENNETÉ : CAF en ligne, impôts ...
- SANTÉ : compte Ameli (CPAM)
- RETRAITE
- EMPLOI : recherche d'emploi, espace personnel Pôle emploi
- TRANSPORTS : carte grise, permis de conduire
- DROITS
- LOGEMENT

Vous pourrez bénéficier d'un libre accès à des postes informatiques, connect internet et être accompagné dans l'utilisation des équipements informatiques (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...)

Partenaires : FINANCES PUBLIQUES, Assurance Maladie, Assurance Retraite, Agence nationale des titres sécurisés, pôle emploi, LA POSTE, msa, Centre de services partagés, Département de l'Indre-et-Loire

# Propreté animale

Les déjections notamment canines, sont une source de nuisances et de pollution même dans nos campagnes. Elles peuvent être à l'origine de maladies, comme la gastro-entérite ou la teigne.

En France, il est obligatoire pour les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal. Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3<sup>ème</sup> classe d'un montant de 450 €.

Pour faciliter le respect de cette obligation, la commune a installé sur la place de la mairie, un dispositif de



collecte de déjections canines et un distributeur de sacs à crottes.

Vous pouvez aussi emporter un sac avec vous lorsque vous sortez votre chien. En plus d'être une obligation, ramasser les déjections canines est un acte de civisme.

# Défibrillateurs



Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) dont s'est pourvue la commune est entièrement automatique. C'est un dispositif médical SIMPLE qui aide à la réanimation de victime d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie. Grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Un autre défibrillateur se situe à Saint Projet de Cassaniouze, garage Carrier, rue de la vieille côte.

## Transport à la demande

Le transport à la demande (TAD) permet aux habitants majeurs de la communauté de Commune de la Chataigneraie Cantalienne de se déplacer, sur réservation, à l'intérieur de notre territoire ainsi qu'en direction d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère.

Ne sont pas pris en compte les transports médicalisés pris en charge par la sécurité sociale et les urgences médicales.

Destinations	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Dimanche
Régulières		AURILLAC ET ARPAJON SUR CÈRE de 8h30 à 18h00 (pour rendez vous médicaux et administratifs)	AURILLAC ET ARPAJON SUR CÈRE de 8h30 à 18h00 (pour rendez vous médicaux et administratifs)	Marché à MAURS et à MONTSALVY de 8h45 à 11h	Marché à LAROQUEBROU de 8h45 à 11h	Marché au ROUGET PERS de 8h45 à 11h
A la carte	X		X	X	X	

Pour accéder à ce service vous devez appeler le taxi conventionné le plus proche de chez vous, la veille du trajet avant 14h, précisez le jour et l'heure du déplacement souhaité, le lieu de prise en charge et bien-sûr votre destination. Le prix du ticket au tarif unique de 10 € par personne transportée est à régler au transporteur et le trajet prévu ne peut être modifié.

## Taxis conventionnés

<b>SAINT MAMET LA SALVETAT</b> Teissieres Christelle 04 71 64 70 24 - 06 37 42 70 01	<b>MAURS</b> AT2S Baissac-Bayol 04 71 62 20 20
<b>MARCOLES</b> Robert Odette 04 71 46 70 27 - 06 87 58 89 28	<b>LE ROUGET PERS</b> Bex Julien 06 82 44 57 81
<b>LAROQUEBROU</b> Navarre Christian 04 71 46 00 50	<b>MONTSALVY</b> Puech Pierre 04 71 49 21 45 ou 06 86 26 01 42
<b>SIRAN</b> Mazieres Patricia 06 30 66 19 79 - 06 74 35 72 28	



## On marche sur la tête

**Pourquoi des agriculteurs retournent les panneaux de noms de communes ?**

Des syndicats d'agriculteurs retournent les panneaux de noms de communes pour montrer leur mécontentement sur une multitude de sujets touchant leur secteur. Ils veulent sensibiliser la population à leur cause avec une « action pacifique ».

N'oublions pas que les agriculteurs sont les garants de notre alimentation.

## Urbanisme communal 2023

Permis de construire : 4  
Déclaration préalable de travaux : 17  
Certificats d'urbanisme : 49  
Achat de résidences : 8 habitations ont été achetées en 2023.

**POUR INFO**, les dossiers d'urbanisme peuvent être déposés soit directement au guichet unique de la CABA sur le site dédié : <https://public-ads.caba.fr/Login/Particulier>, soit à la mairie de Cassaniouze.

## Ordures ménagères

La réorganisation de la collecte des ordures ménagères est en cours. Les premières dalles destinées à recevoir les nouvelles colonnes de collectes sur les points d'apports volontaires (PAV) seront réalisées dans les prochains jours.

Les 6 points d'apports volontaires seront situés :

- Pour le secteur de St Projet et Coursavy les deux emplacements restent inchangés
- Pour le secteur du Prat, à Boulzac sur la commune de Junhac
- Au Balat, sur le délaissé de la RD 601
- A la Viale, sur le délaissé du CD 25
- Au pont bascule, sur la RD 601

Afin de mieux calibrer le nombre de colonnes nécessaires sur chaque point d'apport volontaire, des containers supplémentaires y seront positionnés en un premier temps.

Des renseignements complémentaires seront précisés dans le bulletin communautaire début 2024.

Il est rappelé notamment à l'ensemble des habitants de Cassaniouze que les déchets doivent impérativement être déposés **dans les colonnes** mises à disposition **et non à côté (pots de peinture, verres, cartons etc ...)**. Il est en effet trop souvent constaté que certains d'entre vous ne respectent pas ces consignes. Les contrevenants s'exposent à une amende.

Nous savons tous que cela peut-être un peu contraignant, mais faisons dès à présent cet effort afin de protéger notre environnement qui représente l'héritage que nous laisserons à nos



## Tri sélectif

Vos emballages sont en :

plastique ● carton ● papier ● métal

**Déposez-les dans le bac jaune**

Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.



## Morsures canines

La factrice desservant la commune de Cassaniouze s'est récemment fait mordre par un chien, heureusement sans conséquence grave.

Face à l'augmentation des agressions canines, La Poste lance un plan de prévention pour protéger ses facteurs. Ce plan prévoit que chaque facteur signale à sa direction les zones où il se sent menacé par un chien. Les propriétaires de ces chiens seront ensuite invités à prendre des mesures pour sécuriser la distribution du courrier.

Ces mesures peuvent inclure la fermeture du portail, la mise hors de portée de la boîte aux lettres et de la sonnette, l'attache ou l'isolement du chien lors de la présence du facteur, ou toute autre mesure utile pour assurer la sécurité du facteur.

Dans le cas où les mesures demandées aux propriétaires ne seraient pas appliquées et que la situation reste inchangée, une lettre officielle sera envoyée au propriétaire du chien menaçant.

La lettre précisera qu'une suspension immédiate de la distribution du courrier sera appliquée si les mesures demandées ne sont pas mises en œuvre dans un délai de 15 jours.

Le Code pénal punit d'une amende de 3 750 euros toute personne qui n'aurait pas tenu ou retenu son chien lorsqu'il attaque ou poursuit un passant même s'il n'y a aucun dommage corporel.

**Le facteur vous alerte :  
VOTRE CHIEN PEUT MORDRE**



**A mordu le facteur en passant sa tête à travers le grillage du jardin**  
15 jours d'arrêt de travail et 7 points de suture

**En liberté dans la cour de la propriété, a mordu le facteur qui distribuait un recommandé**  
3 mois d'arrêt de travail, morsures au mollet et à la hanche, des séquelles à vie

**A mordu la factrice en pleine rue aux côtés de sa propriétaire**  
3 jours d'arrêt de travail, stress quotidien pour la factrice qui part en tournée la peur au ventre

**En cas de morsure ou de risque, la distribution du courrier sera systématiquement suspendue à l'adresse concernée, il en va de la sécurité de votre facteur.**

www.laposte.fr



## Petit rappel sur la réglementation des boîtes aux lettres

De nombreuses boîtes aux lettres sur notre commune ne respectent pas la réglementation précise relative à leur implantation et à leur accessibilité. Vos boîtes à lettre doivent être installées entre 0,9 m et 1,3 m de hauteur de sol (1,5 m maximum) afin d'en permettre un accès facile depuis la voie publique aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes dans un véhicule dont notamment les facteurs. La poste précise par ailleurs qu'il est fortement conseillé d'inscrire lisiblement sur votre boîte aux lettres le nom des personnes qui habitent à votre adresse, afin de recevoir correctement votre courrier notamment les plis recommandés et les colis.

Il est également recommandé de ne pas obstruer la fenêtre d'introduction de votre boîte à lettre.



# Animations 2023

Dimanche 15 janvier

Vœux du Maire en présence de Messieurs SAUTAREL et DELCROS, Sénateurs, de Monsieur DESCOEUR, député et de Madame LANTUEJOUL, vice-présidente du Conseil départemental du Cantal.



Dimanche 19 mars



Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Vendredi 17 mars

Florent MARCHET



Auteur-compositeur  
interprète

Compositeur de  
musique de films



C'est un artiste qui sait transformer les choses de la vie en chansons mélancoliques, teintées d'un humour décapant. Superbe spectacle qui n'a pas laissé indifférent les spectateurs.



Dimanche 09 avril

**Climax - théâtre burlesque et musical.**

Les quatre joyeux comédiens-chanteurs, danseurs et mimes évoquent l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité.



Dérèglements scéniques, chorégraphies, du second degré, acrobaties et chansons. Le rire est utilisé comme arme de réflexion massive



Un mariage entre comique absurde et humour grinçant.





Dimanche 07 mai

# Fête du printemps



La première organisation de cette fête a reçu un franc succès

**RANDO PLANTES**  
Comment Apprendre à reconnaître les plantes



Dimanche 14 mai

Concert à Cassaniouze  
de la chorale *Si Ça Vous  
Chante*



Samedi 01 juillet



## Fête des écoles

100 fleurs, 100 magnets...  
Chaque enfant a développé sa  
manière de représenter le  
chiffre « 100 ».



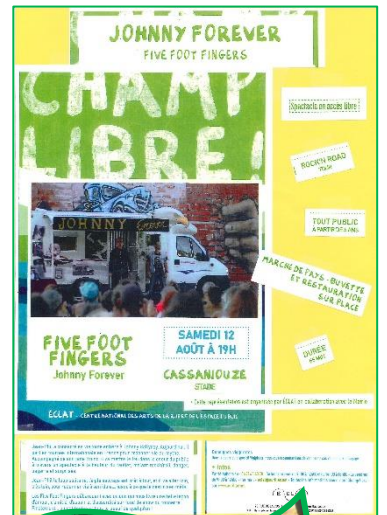
Dimanche 16 juillet

Ultra Rando



Samedi 12 août

Spectacle JOHNNY FOREVER



Ce spectacle a suscité l'enthousiasme d'environ 300 spectateurs.



Du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 03 septembre



# CASSANIOUZE FÊTE DE LA SAINTE CROIX

**VENDREDI 1ER SEPTEMBRE**

20h00 : Ouverture de la fête foraine 


21h00 : Soirée des Consicriss


Restauration assurée par le Food Truck « Le P'tit Goulou »  
A partir de 20h00

**SAMEDI 02 SEPTEMBRE**

08h30 : Tripoux à l'école 

09h00 : Exposition de voitures anciennes (2CV)

10h00 : Départ de la randonnée équestre 

14h00 : Concours de Pétanque 

20h00 : Repas (21€) Salade composée, pavé de bœuf à la plancha, truffade, dessert et café, animé par les Chamalots  
Réservation au 04.71.49.91.53




22h30 : Concert des

**AC'LOUSTICS**

**DIMANCHE 03 SEPTEMBRE**

09h00 : Départ de la randonnée pédestre familiale (3€) 

10h30 : Messe de la Sainte Croix animée par cabrettes et accordéons du buron de Pailherols et Ytrac

12h00 : Apéro musical 

13h00 : Repas (13€) Grillades, patates persillées, fromage, glace - Réservation au 04.71.49.91.53 

De 15h00 à 18h00 : Spectacles des arts de la rue dans le village

- EL Kote
- Les Acrostiches



Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



Les nombreuses activités  
ont réjoui petits et grands





# Les conscrits 2023



**1<sup>er</sup> rang :** Samuel Castanier – Allan Fourcoux – Amélie Fontanel – **Gwendoline Vigier** – Ludivine Coudon – **Adèle Loubiere** – Anaëlle Lasalle  
**2<sup>ème</sup> rang :** Pierrick Piganiol – Mathys Fourcoux – **Nathan Venzac** – Raphaël Castanier – Florian Mazac – Amélie Pinquier – **Orane Gratacap** – **Camille Charmes**

Un peu de folie dans les  
rues de Cassaniouze,  
Il faut bien que jeunesse  
se passe !



Samedi 04 novembre



cantal  
AUVERGNE

# RONDE DE LA CHÂTAIGNERAIE

MONTSALVY • COURSE PÉDESTRE DE 70 KM EN 4 RELAIS



35<sup>e</sup>  
ÉDITION

SAMEDI  
4 NOVEMBRE  
2023

COURSE À PIED • CYCLO  
VTT • RANDONNÉE



- NOUVEAU PARCOURS SUD  
2<sup>e</sup> RELAIS SUR CHEMIN  
MONTSALVY > VIEILLEVIE > CASSANIOUZE  
> SÉNEZERGUES > MONTSALVY
- POUR LES CYCLOS, UNIQUEMENT PARCOURS ROUTE
- 2 CIRCUITS VTT

- RANDONNÉE PÉDESTRE  
AU PROFIT DU DON  
DU SANG
- VIN D'HONNEUR À 18 H 30  
SOIRÉE AVEC ORCHESTRE  
ET REPAS



Une quarantaine  
d'équipes ont pris  
le départ.  
Cela faisait  
beaucoup de  
coureurs sur nos  
chemins et au  
navitaillement.  
La soupe de potiron  
a fait l'unanimité.



Dimanche 12 novembre

Commémoration de l'armistice de 1918

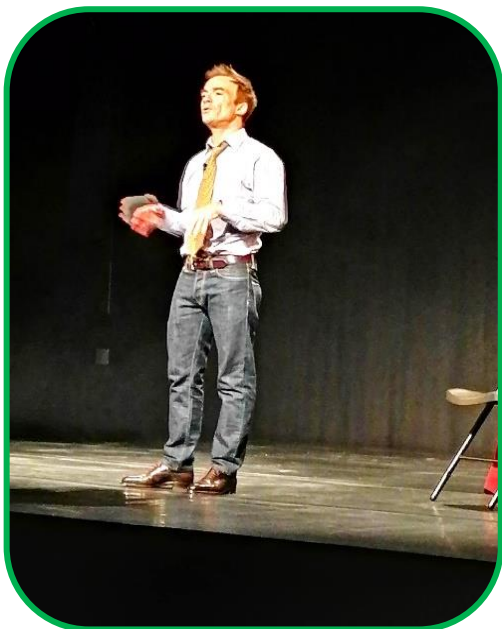


Et pour la première fois depuis bien des années,  
un jeune habitant de Cassaniouze a suivi la  
formation nécessaire pour devenir porte  
drapeau

**Adrien Fontanel** a officié pour la première fois  
le 11 novembre 2023

Vendredi 08 décembre

Spectacle de l'humoriste Jonathan  
**LAMBERT**



« Rodolphe Jonathan Lambert », spectacle hilarant, très  
créatif, un brin provocateur mais pas du tout vulgaire.

Très bonne soirée pour un public venu nombreux à  
Cassaniouze.

## Projets d'animations 2024

A l'initiative d'un nouveau résident à Cassaniouze deux manifestations, dont l'accès sera gratuit, sont proposées à notre commune dans le cadre des JO 2024.

Un projet d'exposition nationale dans le cadre des jeux Olympique 2024, plus particulièrement dirigé vers « la culture sportive auprès de tous » (histoire, sports, citoyenneté), propose un récit autour des valeurs sportives et des sportifs d'exception. Ce programme est placé sous le haut patronage du Président de la République et bénéficie du label « Olympiade Culture » décerné par PARIS 2024. Cette exposition nationale composée de 31 panneaux (format totem) sera présentée à Cassaniouze, unique lieu d'exposition dans le Cantal.

Elle retracera l'histoire des JO d'Athènes de 1896 aux jeux olympiques et para olympiques de PARIS 2024 et sera ouverte gratuitement à tous, **du 9 au 17 mars 2024** à la salle multi activités. Une communication spécifique sera organisée auprès des écoles de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne afin de mobiliser l'intérêt des enseignants et des enfants de notre secteur scolaire. L'inauguration officielle aura lieu **le samedi 9 mars** en présence d'invités surprises.

**5 MAI** : Fête du printemps  
**12 MAI** : Ultra rando  
**21 JUILLET** : Cochon Grillé,  
animation sous réserves  
**30-31 AOÛT et 1<sup>er</sup>**  
**SEPTEMBRE** : Fête de la Sainte  
Croix



Cette exposition sur le thème des Jeux Olympiques sera prolongée par des affiches plastifiées et installées dans le village à disposition de tous.



Courant janvier  
2024, ouverture  
de l'auberge des  
voyageurs  
Bar  
Tabac  
Restaurant



# Aux origines de Saint Projet

Vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, un jeune prêtre nommé Gausbert descend dans la vallée du Lot, cherchant la solitude propice à la prière. Il finit par s'installer dans un endroit isolé sur la rive droite, en aval de Saint Sulpice. Là se trouvait une mesure délabrée. Un ermite l'avait très certainement habitée. Gausbert y passa ses jours livrés à la méditation et à la prière.



Bientôt rejoint par des disciples, Gausbert décide d'y construire une chapelle et un cloître dans lequel il établit une communauté soumise à la règle de Saint Augustin.

Saint projet, lieu de culte, est né.

Quelques années plus tard, Gausbert quitte Saint Projet pour s'établir à Montsalvy. La communauté est remplacée par une communauté de femmes, vers la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle. Un couvent est créé par Bertrande de Valorn, veuve du comte de Rodez. Il se compose de trois corps de logis et d'un vaste enclos. Une église est construite en pierre de taille de Marcillac et la crypte (emplacement de l'ancienne mesure) est dédiée à Saint Gausbert.

La communauté était florissante et riche.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, son étoile perd de son éclat pour s'éteindre à la suite d'un scandale : lors de l'élection d'une nouvelle prieure, une bagarre éclate entre les parents d'une chanoinesse candidate déçue, les gens du couvent et les habitants du village. Deux personnes sont tuées et le Conseil d'Etat prononce la dissolution du couvent. La décision est prise d'entretenir l'église et de loger un chapelain.

A la révolution, le couvent est saccagé, les terres sont vendues et l'église est abandonnée.

En 1809, les habitants de Saint Projet, las de parcourir de longues distances à pied pour assister à l'office, décident de payer un prêtre. En 1833, un presbytère est bâti. La reconstruction de l'église par les habitants du bourg dure plusieurs années. En 1841, l'évêque de Saint Flour la déclare église paroissiale. Elle reçoit les reliques de Saint Gausbert, de Saint Bernard (abbé de Montsalvy), de Saint Projet (évêque de Clermont) et de Sainte Attalie.

En 1995, la rénovation de l'église est effectuée par la commune de Cassaniouze, avec la participation des paroissiens.





## DIMANCHE 24 DÉCEMBRE 2023

20h - Messe de la nativité avec participation du groupe de « cabrettes et accordéons des burons de Pailherols ».

Elle sera suivie d'une collation offerte par l'Association patrimoine et Eglises de Cassaniouze, à la salle multi activités.

## DIMANCHE 14 JANVIER 2024

Salle multi-activités



14h30 - Théâtre avec les Marco'Leptiks :  
« Ma mère est un panda »

16h00 - Vœux du Maire et verre de l'amitié



# RENSEIGNEMENTS

<b>MAIRIE DE CASSANIOUZE</b> 1 place Sainte Croix 15340 - CASSANIOUZE  Tel : 04 71 49 90 03 email : <a href="mailto:mairie.cassaniouze@wanadoo.fr">mairie.cassaniouze@wanadoo.fr</a> site internet : <a href="http://www.cassaniouze.fr">www.cassaniouze.fr</a>		<b>AGENCE POSTALE COMMUNALE</b>  Tel : 04 71 49 95 56
<b>LUNDI</b>	9h à 12h	
<b>MARDI</b>	9h à 12h	9h à 12h 13h30 à 15h
<b>MERCREDI</b>	9h à 12h	9h à 12h
<b>JEUDI</b>		9h à 12h 13h30 à 15h
<b>VENDREDI</b>	9h à 12h 14h à 17h	9h à 12h 13h30 à 15h
<b>SAMEDI</b>		9h à 12h

<b>PERMANENCES</b> Place Sainte Croix	<b>CRÉDIT AGRICOLE</b>
	Mercredi 9h30 à 12h

<b>PERMANENCES</b> 11 Rue du Mont (télécentre)	<b>GROUPAMA</b>
	Mercredi 9h30 à 12h

<b>DÉCHÈTERIE DE LAFEUILLADE EN VEZIE</b> Peyreiro 15130 - Lafeuillade en vézie Tél : 04 71 49 64 37 - 04 71 49 69 30	
Il est rappelé que tous les <u>déchets verts et gravats</u> sont à amener à la déchèterie (s'équiper de masque et de gants ainsi que de votre dernière facture d'ordures ménagères)	
<b>LUNDI, MERCREDI, VENDREDI</b>	<b>13h30 à 17h30</b>
<b>SAMEDI</b>	<b>8h à 12h</b> <b>13h30 à 17h30</b>



